

Tarifs applicables au 7 avril 2025

TRANSACTION - VENTE

MONTANT DE LA VENTE				HONORAIRES TTC MAXIMUM
De	0 €	à	99 999 €	6 500.00 €
De	100 000 €	à	149 999 €	8 000.00 €
De	150 000 €	à	199 999 €	5.50 %
De	200 000 €	à	249 999 €	5.40 %
De	250 000 €	à	299 999 €	5.30 %
De	300 000 €	à	349 999 €	5.20 %
De	350 000 €	à	399 999 €	5.10 %
Au-delà de 400 000.00 €				5.00 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

EXPERTISE IMMOBILIERE

CATEGORIE DU BIEN		HONORAIRES TTC
Appartement	Studio / T1	500 €
Appartement	T2	600 €
Appartement	T3	700 €
Appartement	T4	800 €
Appartement	T5 et +	900 €
Maison	Jusqu'au T4	1000 €
Maison	T5 jusqu'au T7	1200 €
Maison	T8 jusqu'au T10	1500 €
Terrain		700 €
Autre typologie/Commerces		Sur devis

Une convention d'honoraires vous est établie avant la prestation

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**

1% TTC du loyer annuel hors charges

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 50% d'un mois de loyer dans la limite de 8.00€ TTC/m²

Honoraires à la charge du locataire : 50% d'un mois de loyer dans la limite de 8.00€ TTC/m²

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée ou sortie) :**

Part bailleur : 3.00€ TTC/m²

Part locataire : 3.00€ TTC/m²



Tarifs applicables au 1^{er} mai 2025

SYNDIC DE COPROPRIETE

*Heures ouvrables syndic: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Franchise sur vacation des AG et visites d'immeuble, se référer au contrat.*

HONORAIRES PRINCIPAUX

NB DE LOTS	-6 lots	Forfait 1600.00€ TTC	
		6 à 15	200,00 €
	16 à 30	180,00 €	TTC
	31 à 40	175,00 €	TTC
	41 à 49	170,00 €	TTC
	50 à 74	165,00 €	TTC
	75 à 100	160,00 €	TTC
	sup à 100	Sur devis	TTC

HONORAIRES ANNEXES

Convocation AG sur demande	20,00€ TTC/lot mini 160,00€ TTC	
Vacation horaire heures ouvrables	80,00 €	TTC
Vacation horaire heures non ouvrables semaine (majoration 150% au-delà de 20h)	120,00 €	TTC
Vacation horaires heures non ouvrables samedi	400,00 €	TTC
Frais de timbre		au réel
Frais de copies		inclus
Les autres prestations sont soumises au vote de l'assemblée générale		

HONORAIRES DU PAR DEMANDEUR

Convocation AG sur demande	20,00€ TTC/lot mini 160,00€ TTC	
Vacation horaire heures ouvrables	80,00 €	TTC
Vacation horaire heures non ouvrables semaine (majoration 150% au-delà de 20h)	120,00 €	TTC
Vacation horaires heures non ouvrables samedi	400,00 €	TTC
Etat daté	300,00 €	TTC
<i>Offert si transaction opérée par contrat Nestenn</i>		
Frais de copie A4	N&B 0,35 €	TTC
	Couleur 0,75 €	TTC
Délivrance du carnet d'entretien	frais de copies + 10,00€	TTC

HONORAIRES DE RECOUVREMENT DU PAR COPROPRIETAIRE DEBITEUR

Relance n°1 (J+15)	Mail	0,00 €	TTC
Mise en demeure (J+30)	LRAR	45,00 €	TTC
Relance avant huissier (J+50)	Lettre simple	25,00 €	TTC
Constitution dossier huissier		80,00 €	TTC
Constitution dossier avocat		160,00 €	TTC
Suivi de dossier (au temps passé)		80,00 €	TTC



FORMULES

PRESTATIONS MA GESTION LOCATIVE

	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	X	X
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	X	X
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	X	X
Délivrance d'une quittance de loyer	X	X
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	X	X
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	X	X
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	X	X
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	X	X
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	X	X
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	X	X
Suivi digital de votre parc locatif sur www.zelok.fr	X	X
Garantie Loyers impayés à 2,50% TTC		X
Déclaration et suivi des loyers impayés ou des dégradations locatives		X
Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		X



Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandat. Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur). Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

Nos taux sont dégressifs LOYERS

un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France

	SIMPLICITÉ		GARANTIE TOTALE GLI à 2,50% incluse	
	HT	TTC	HT	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	5,90%	7,08%	9,40%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	4,90%	5,88%	8,40%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	3,90%	4,68%	7,40%	8,38%

OFFRE STATIONNEMENT à 9,90% HT

9,90%HT des encaissements (soit 11,88% TTC) pour un box ou un parking

ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS à 2,50% TTC

Une garantie des loyers et charges remboursés à 100%

- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€
- Avec paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.

EXEMPLE

Vous percevez un loyer de 750€ payé mensuellement par votre locataire

Vous seront déduits

- FORMULE SIMPLICITÉ : 53,10€ TTC
- GARANTIE TOTALE : 80,85€ TTC

Barème valable à compter du 09/07/2021

ma gestion locative